



ADVENIR FORMATIONS : UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LES ENTREPRISES



Eau : une ressource critique pour les territoires

05

CLHYYN : L'hydrogène vert peut-il révolutionner la mobilité sans sacrifier l'économie ?

07

Industries et énergies : la Commission change-t-elle de braquet ?

08

NOUVEAUX ADHÉRENTS
MSI FRANCE
AUPAL

SUBSIDARISEZ-VOUS !

Si l'on en croit les dictionnaires et autres moteurs de recherche, la subsidiarité est le principe par lequel une autorité est invitée à effectuer uniquement les tâches qui ne peuvent être réalisées à l'échelon inférieur. C'est donc le moyen sûr de responsabiliser les personnes et structures qui dépendent de nous. Cela est vrai de toute société humaine, aussi bien en entreprises, que dans la gestion d'un État et même d'une fédération d'États... Chacun est appelé à fixer un cadre d'actions dans lequel ses subordonnés agissent de manière autonome, en conservant son pouvoir d'appréciation et de décision. Ce sont en effet les agents du terrain qui peuvent au mieux évaluer les tenants et aboutissants d'une situation particulière et parfois même déroger pour de bonnes raisons au cadre général, dans la mesure où celui-ci reste la référence et où l'agent local reste capable de justifier des raisons qui l'ont conduit à sortir du cadre fixé.

Par un sortilège qu'il faudra bien un jour ou l'autre interroger, nos modes de décision ont complètement évolué aujourd'hui vers un mode strictement descendant. Les gens d'en haut fixent les règles, les gens d'en bas les appliquent de manière scrupuleuse avec la bonne conscience d'être équitable parce qu'égalitaire : tous les mêmes devant la loi, la norme, le règlement... Les agents locaux, d'en bas, résument leur action à cocher des cases pour satisfaire la conformité au règlement venu d'en haut. Chacun perd le sens global de l'action, qui se morcelle "façon puzzle" sans clé de lecture pour reconstituer le tout. L'idée d'équité s'en trouve quelque peu écornée, puisque les situations individuelles ne sont plus respectées pour elles-mêmes. Par manque d'inventivité, l'on cherche à s'en tenir à la lettre du règlement sans en comprendre ni appliquer l'esprit...

Si une révolution s'impose, c'est bien celle de redonner à tous les échelons de la société le pouvoir d'interpréter et décider en conscience sur son périmètre d'action propre sans ingérence administrative venue de ceux et celles qui vivent loin des contingences particulières et locales... L'égalité devant la loi ne peut faire fi des situations particulières et doit être servie en équité par un regard inventif qui respecte la lettre sans sacrifier l'esprit !





ADVENIR Formations : une nouvelle étape pour les entreprises	04
Eau : une ressource critique pour les territoires	05
CLHYYN : l'hydrogène vert peut-il révolutionner la mobilité sans sacrifier l'économie ?	07
Industries et énergies : la Commission change-t-elle de braquet ?	08
Parcours CEC Hauts-de-France 2026 : les dirigeants s'engagent pour transformer l'économie	09
Appel à projets et opportunités	10

NOUVEAUX ADHÉRENTS

MSI FRANCE

Entreprise spécialisée dans la fabrication et l'assemblage de solutions industrielles pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie et des infrastructures.

AUPAL

Entreprise française qui conçoit et commercialise des solutions d'emballages et de conditionnement, avec un focus sur l'innovation, la performance logistique et la durabilité.

AGENDA

FÉVRIER

05 WEBINAIRE - CAMIONS ÉLECTRIQUES À PILE À COMBUSTIBLE

Participez au webinaire organisé par H2Ignite et découvrez les derniers résultats de recherches menées sur les camions électriques à pile à combustible (FCET)

Rendez-vous le 5 février de 12:00 à 13:30.

[> Inscription](#)

MARS

25-26 OPTIMISER LES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE CENTRALISÉES

Organisée par Pôlénergie avec Terra Academia, cette formation vous donne les clés pour optimiser vos chaudières : régulation, équilibrage et performance énergétique.

Rendez-vous le 25 et 26 mars à Lille.

[> Inscription](#)

REPLAY WEBINAIRE DÉCARBONATION DE L'INDUSTRIE

Vous n'avez pas pu assister au webinaire ou souhaitez le revoir ? Retrouvez dès maintenant l'intégralité des échanges et des témoignages d'industriels et d'experts.

Ils partagent leurs retours d'expérience, les solutions qu'ils ont mises en œuvre et les clés pour mobiliser les aides et outils disponibles.

Au programme : nouvelles technologies, énergies renouvelables, nouvelles coopérations... avec la participation de Hélène Becu, responsable projets de massification chez Pôlénergie.

[> Consulter le replay](#)

ADVENIR FORMATIONS : UNE NOUVELLE ÉTAPE POUR LES ENTREPRISES



Depuis 2021, Pôlénergie porte le programme « Advenir Formations » dans les Hauts-de-France, un dispositif national porté par l'AVERE France dédié à la montée en compétences sur la mobilité électrique des collectivités territoriales et les professionnels de l'immobilier. Cette dynamique se poursuit et pour preuve, ADVENIR Formations est officiellement reconduit pour la période 2026-2027, confirmant la pertinence du programme et l'intérêt qu'il suscite auprès des acteurs de la transition. Dans le cadre de cette reconduction, le comité de pilotage du programme a validé, en juin 2024, un nouveau cycle de formations au sein du projet Advenir Formations 2027, avec des contenus enrichis et des modules complémentaires à destination des publics déjà engagés.

En plus d'être reconduit pour les deux prochaines années avec des modules complémentaires auprès des acteurs historiques, un tout nouveau public est dès à présent éligible au programme à travers une formation sur mesure : les PME et les ETI !

Les enseignements du programme ?

Gratuites, courtes et directement ancrées territorialement, les formations abordent sans détour les questions que se posent les acteurs de la transition : quelles aides mobiliser ? Quelle réglementation respecter aujourd'hui et anticiper demain ? Quels modèles de projets fonctionnent réellement, en voirie comme en copropriété ? À travers des retours d'expérience concrets et une lecture claire des enjeux, ADVENIR Formations a pour objectif de sécuriser les décisions et d'éviter les faux départs. Pour les collectivités territoriales, c'est l'opportunité de structurer une stratégie de mobilité électrique cohérente et adaptée aux besoins en charge. Pour les professionnels de l'immobilier, c'est un appui précieux pour répondre aux nouvelles

obligations, accompagner les copropriétés et faire de la recharge un atout plutôt qu'une contrainte.

Plus qu'une sensibilisation à la mobilité électrique, c'est un parcours progressif, pensé pour accompagner les acteurs dans la durée. Les bénéficiaires des premiers modules peuvent profiter d'interventions complémentaires en 2026 et 2027, conçues comme des modules complémentaires résolument tournés vers l'action.

Pour les collectivités territoriales, les modules avancés s'adressent aux agents et élus prêts à passer à la mise en œuvre concrète. De l'analyse des besoins à la définition du projet, du montage des marchés publics au suivi opérationnel, ces formations permettent de piloter sereinement un projet d'IRVE en voirie, en intégrant les financements disponibles, le cadre réglementaire et les enseignements issus d'autres territoires.

Côté professionnels de l'immobilier, ces nouvelles sessions permettront de maîtriser l'ensemble des étapes d'un projet d'infrastructure de recharge en copropriété : compréhension des évolutions du marché de la mobilité électrique, obligations légales, identification des parties prenantes, choix des solutions techniques et financières, démarches réglementaires et bonnes pratiques pour constituer un dossier complet et sécurisé. L'objectif est clair : accompagner les copropriétés efficacement et transformer la recharge en véritable valeur ajoutée.

Pour finir, côté entreprises, le tout nouveau module ADVENIR Formations s'adresse à celles qui souhaitent structurer et piloter efficacement leur stratégie de verdissement des mobilités. L'objectif : passer d'intentions parfois dispersées à une démarche claire, cohérente et performante, tant sur le plan économique qu'organisationnel. La formation apporte des repères concrets sur la gouvernance d'un projet de verdissement, en

identifiant les bonnes pratiques pour coordonner les parties prenantes internes et inscrire la démarche dans la durée. Elle propose également une méthodologie de cartographie des usages, indispensable pour évaluer l'électro-compatibilité des différents gisements de mobilité et prioriser les actions les plus pertinentes.

Premier bilan en Hauts-de-France

Sur ces quatre dernières années, Pôlenergie a formé plus de 650 élus et agents issus de plus de 50 territoires, 627 professionnels de l'immobilier et 2 200 étudiants dans les Hauts-de-France. Ces chiffres témoignent de l'installation durable du programme Advenir Formations sur le territoire et de sa

capacité à répondre à des problématiques très opérationnelles. A l'échelle nationale 94 % des participants se disent satisfaits des formations Advenir et pour plus de 9 participants sur 10, les formations ont permis d'améliorer leurs connaissances de la mobilité électrique et de répondre pleinement à leurs besoins en matière d'information.

Le programme se poursuit et s'ouvre davantage aux entreprises, en particulier aux PME et ETI confrontées aux enjeux de verdissement de leur flotte et des usages de mobilité de leurs collaborateurs.

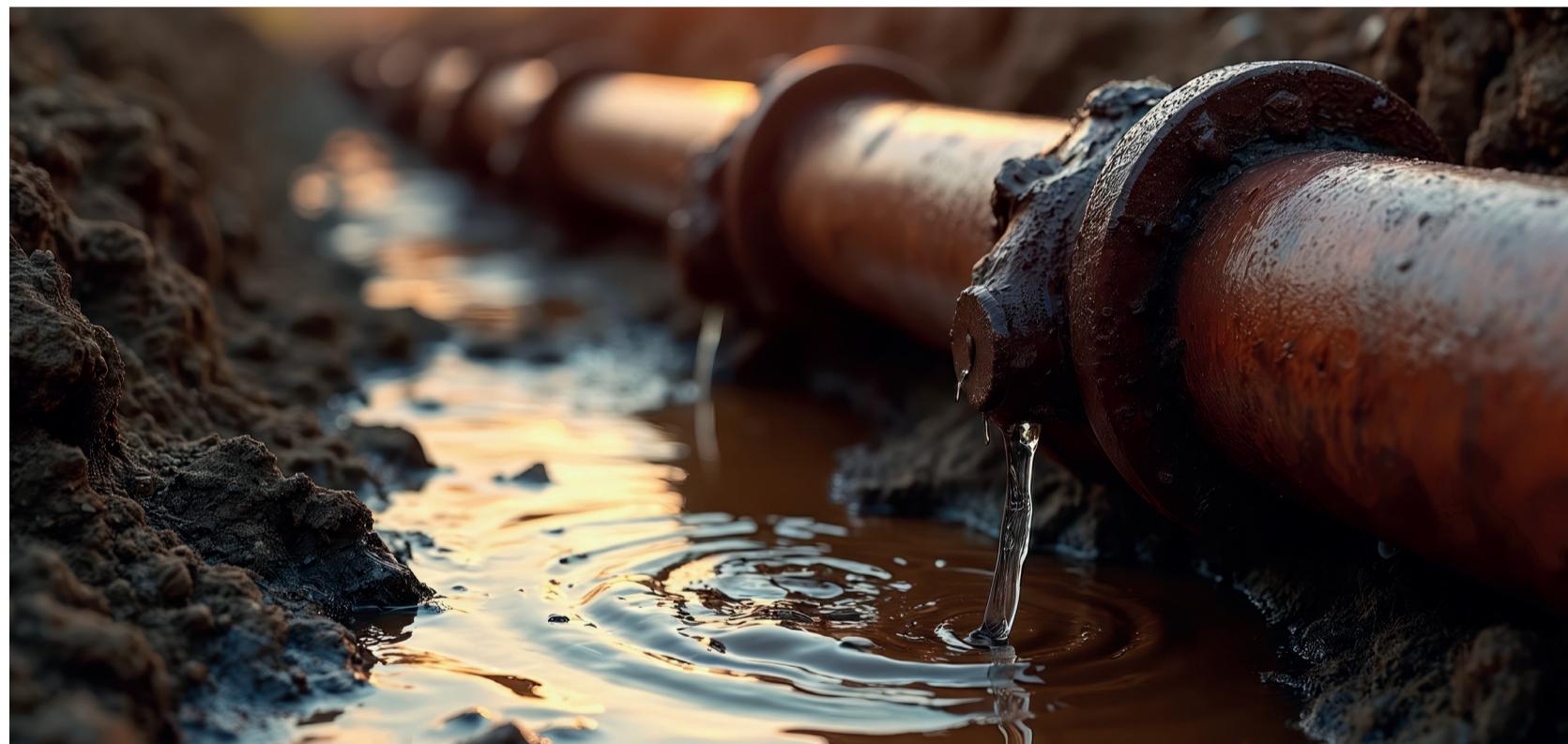
Que vous soyez une entreprise souhaitant engager ou structurer une stratégie de verdissement ou

une collectivité intéressée par le programme Advenir Formations et ses futurs modules, n'hésitez pas à contacter le référent Hauts-de-France du programme ADVENIR Formations Esteban Gheniou.

Par mail : esteban.gheniou@polenergie.org



EAU : UNE RESSOURCE CRITIQUE POUR LES TERRITOIRES



L'eau s'impose aujourd'hui comme l'un des piliers méconnus de la transition écologique et énergétique. Longtemps considérée comme stable, disponible et peu coûteuse, elle devient au contraire un facteur de vulnérabilité : aléas climatiques, pressions industrielles, hausse des coûts de traitement et vieillissement des réseaux. Les gestionnaires publics et privés font désormais face à un impératif clair : reprendre la main sur leurs consommations.

Dans les Hauts-de-France, région stratégique pour l'industrie, la logistique et la production alimentaire, les tensions sur la ressource s'intensifient. Les projections à 2030 et 2050 montrent clairement la nécessité de disposer d'outils plus fins, plus réactifs et plus intelligents.

Dans ce contexte, de nouvelles solutions émergent pour permettre une gestion hydrique précise, intelligente et actionnable. C'est l'objet

de Fluid, entreprise française qui transforme la donnée en leviers opérationnels, économiques et environnementaux pour tous les types de bâtiments.

Enjeux hydriques dans les Hauts-de-France : une trajectoire de tension durable

Un territoire déjà sous pression

Les Hauts-de-France concentrent plusieurs facteurs aggravants. La région se caractérise par une forte industrialisation notamment dans les secteurs de l'agroalimentaire, de la métallurgie, de la chimie et de l'automobile. Cette pression est renforcée par une urbanisation dense, en particulier sur l'axe Lille-Lens-Valenciennes, ainsi que par des réseaux d'eau parfois anciens, sujets à des fuites structurelles. À cela s'ajoute une situation hydrogéologique fragile, avec des nappes Artois-Picardie dont la recharge

est insuffisante, et des épisodes de sécheresse désormais plus fréquents qu'il y a vingt ans.

Certaines communes ont déjà connu des restrictions d'usage, autrefois exceptionnelles dans cette région.

Perspectives 2030 : variabilité accrue, coûts en hausse

Les projections hydrologiques annoncent une baisse de 10 à 20 % de la recharge des nappes, l'apparition d'étiages estivaux récurrents, une pression renforcée sur l'eau potable et une augmentation du coût du mètre cube liée aux investissements nécessaires dans les infrastructures. Les organisations doivent ainsi s'attendre à une hausse de leurs charges hydriques, mais également à une exigence croissante de justification et de preuve de maîtrise de la ressource.

Perspectives 2050 : une réorganisation structurelle des usages

À l'horizon 2050, les scientifiques anticipent une **raréfaction durable de 15 à 30 % de la disponibilité annuelle de l'eau**. Cette évolution s'accompagnera d'une concurrence accrue entre les usages écologiques, agricoles, industriels et domestiques, rendant nécessaire une optimisation systématique de l'ensemble des consommations. L'eau devient alors un **levier stratégique de résilience pour l'économie régionale**.

Fluid : une solution globale pour mesurer, comprendre, comparer et agir

Fluid propose un système complet de monitoring et d'analyse hydrique reposant sur trois piliers complémentaires : une mesure de haute précision, une analyse intelligente et la conversion de la donnée en actions concrètes.

Une technologie non intrusive, rapide à installer

Fluid déploie des **compteurs ultrasoniques** non invasifs, installés sans coupure d'eau ni travaux lourds. Ces dispositifs sont compatibles avec l'eau froide, l'eau chaude sanitaire, les circuits techniques ainsi que les process industriels. Les données sont collectées en haute fréquence, ce qui permet une **lecture très fine des comportements hydrauliques**.

Une plateforme pensée pour l'action, pas seulement la mesure

Contrairement à un simple suivi de consommation, la plateforme Fluid permet la **détection automatique des fuites et des dérives, la segmentation avancée des usages** (qu'il s'agisse de l'ECS, de l'eau froide, des process, de l'arrosage ou des réseaux techniques) ainsi qu'une **analyse comportementale** basée sur les heures d'activité, les cycles et les débits continus. Elle intègre également la **reconnaissance des signatures hydrauliques**, comme les douches, les purges, les cycles machines ou les apponts de piscines, tout en facilitant le repérage des surchauffes et dysfonctionnements sur les réseaux d'ECS. La comparaison inter-sites permet de révéler les écarts de performance, tandis que la génération d'indicateurs RSE alimente efficacement les rapports, labels et politiques de sobriété.

Retours d'expérience

Voici des cas pratiques illustrant les situations rencontrées sur le terrain, les diagnostics réalisés et les résultats obtenus.

1. Secteur Santé – maîtriser l'ECS dans des réseaux complexes

Les hôpitaux et cliniques disposent de réseaux longs, complexes et multi-étages, avec des boucles d'eau chaude sanitaire circulant en continu, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Ces installations sont souvent énergivores et sujettes à des fuites peu visibles.

Dans une clinique de 250 lits, l'analyse a révélé des débits nocturnes supérieurs à 400 litres par heure, des purges automatiques représentant **25 à 30 % de la consommation d'ECS**, des mitigeurs défectueux dans plusieurs salles de bains ainsi qu'une circulation d'ECS **surchauffée** malgré la présence de régulateurs.

Les équipes ont procédé au réglage des circulateurs, à la suppression de deux purges automatiques superflues et au remplacement de quatorze mitigeurs thermostatiques.

Ces actions ont permis une réduction de **32 % de la consommation d'ECS** et de **18 % de la facture énergétique** associée. Elles ont également contribué à une **forte diminution des risques sanitaires**, notamment dans le cadre de la lutte anti-légionelle, et à l'alimentation des indicateurs RSE du groupe, tels que le suivi des mètres cubes par lit occupé.

2. Secteur Hôtellerie – sobriété sans compromettre le confort

Un hôtel quatre étoiles disposant d'une piscine, d'un restaurant, d'un spa et de 120 chambres constatait une hausse inexpliquée de sa facture d'eau.

L'analyse a montré que 60 % de la consommation nocturne était liée au spa, en raison d'un mitigeur thermostatique défaillant. Elle a également mis en évidence un arrosage automatique fonctionnant même en période de pluie, ainsi qu'une boucle d'ECS du quatrième étage circulant en continu sans demande réelle.

La réparation du mitigeur a généré un impact immédiat, complétée par la reprogrammation de l'arrosage et l'installation d'un régulateur sur la boucle ECS.

L'établissement a enregistré une réduction de **38 % de sa consommation d'eau**, avec un **retour sur investissement en sept semaines**. Ces résultats ont permis de mettre en place un benchmarking inter-hôtels au sein du groupe afin d'harmoniser les réglages, ainsi qu'une intégration des données dans le reporting ESG annuel.

3. Secteur Collectivités – piscines, écoles et gymnases

Une intercommunalité gère vingt-sept bâtiments publics, dont deux piscines et six écoles anciennes.

Les analyses ont révélé des fuites structurelles dans trois écoles, représentant jusqu'à **45 m³ par jour**, des douches temporisées défectueuses dans un gymnase, des apponts techniques de piscines surdimensionnés et une circulation d'ECS en continu dans les bâtiments administratifs.

Les collectivités ont engagé la réparation des réseaux dans les écoles, le remplacement des douches techniques, la correction des cycles de filtration dans une piscine et la programmation d'une circulation ECS intermittente dans les bureaux.

Ces mesures ont conduit à une réduction de **41 % de la consommation d'eau** sur le patrimoine instrumenté, soit un gain supérieur à 12 000 m³ par an. Elles ont également permis de prioriser les investissements grâce au benchmark inter-bâtiments et d'intégrer les résultats dans le PCAET local.

4. Secteur Industrie – des process à fort potentiel d'optimisation

Une usine agroalimentaire affichait une consommation supérieure à 150 000 m³ d'eau par an.

Fluid a identifié des cycles de lavage surdimensionnés générant jusqu'à **45 m³ de gaspillage quotidien**, une fuite sur un réseau enterré masquée par le bruit hydraulique ainsi que des purges vapeur et ECS trop fréquentes.

Les équipes ont reprogrammé les cycles de lavage, localisé et réparé la fuite, et optimisé les seuils de purge.

Ces actions ont permis une réduction de **22 % de la consommation d'eau** sur les process, des **économies financières significatives**, la mise en place d'un benchmark inter-usines pour répliquer les bonnes pratiques et une contribution directe au bilan environnemental du site.

Conclusion : piloter l'eau comme un actif stratégique

Dans les Hauts-de-France comme ailleurs, l'eau devient un marqueur clé de résilience, de compétitivité et de responsabilité environnementale. Fluid apporte une réponse moderne, opérationnelle et immédiatement utile aux organisations souhaitant comprendre leurs usages, détecter les pertes invisibles, agir de manière ciblée, comparer leurs performances, alimenter leurs indicateurs RSE et réduire durablement leurs consommations.

La transition hydrique ne repose pas uniquement sur les infrastructures : elle dépend avant tout de la donnée, de l'analyse et de l'action. Fluid se situe précisément à cette intersection.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur [le site internet](http://le-site-internet) ou contactez FLUID par mail : contact@fluid-impact.io



CLHYNN : L'HYDROGÈNE VERT PEUT-IL RÉVOLUTIONNER LA MOBILITÉ SANS SACRIFIER L'ÉCONOMIE ?

Comment une start-up française peut-elle concilier innovation technologique, enjeux environnementaux et viabilité économique dans le secteur de l'hydrogène vert ?

En 2026, la transition énergétique reste l'un des défis majeurs du XXI^e siècle. Parmi les acteurs émergents, la start-up bisontine CLHYNN se distingue par une promesse audacieuse : **démocratiser l'hydrogène vert grâce à une pile à combustible révolutionnaire, moins coûteuse et plus durable** et la fourniture en hydrogène in-situ par cartouches solides inertes pour alimenter la pile sans recours aux infrastructures de production/transport/distribution/stockage.

Fondée en 2022 par Jean-Patrick Corso et Bernard Gauthier-Manuel, chercheur au CNRS, l'entreprise incarne une **réponse concrète à la question de la décarbonation des transports et des usages stationnaires**, tout en illustrant les tensions entre innovation, écologie et rentabilité économique.

Plusieurs innovations de rupture : un cœur de pile à combustible sans PFAS (polluants éternels) ni matériaux critiques, une compacité remarquable et une génération d'hydrogène in-situ

CLHYNN a développé une **technologie de pile à combustible** utilisant des membranes innovantes sans PFAS associées à un catalyseur nickel à la place du platine, un métal rare et onéreux, dont le coût est environ 1 000 fois supérieur. Cette substitution permet non seulement de **réduire drastiquement les coûts de production**, mais aussi de s'affranchir d'une dépendance géopolitique forte (l'Afrique du Sud et la Russie détiennent 90 % des réserves mondiales de platine). La pile CLHYNN se distingue également par sa capacité à générer elle-même son hydrogène à partir d'une substance solide et inerte mais active à l'eau et valorisable en engrais après utilisation, une première qui lui a valu de nombreux prix en France et à l'International. Ces innovations, brevetées et soutenues par Bpifrance et la région Bourgogne-Franche-Comté, ouvrent des perspectives pour des applications variées : groupes électrogènes de secours et « range extenders » dans le stationnaire, et pour la mobilité : scooters, chariots élévateurs, bateaux, voire à terme, voitures et bus.

Un modèle économique en construction

Malgré son potentiel, CLHYNN doit relever plusieurs défis. D'abord, celui de la finalisation de son industrialisation : après avoir été certifiée **ISO9001 en 2025**, la société, qui emploie plus de 15 personnes en 2025, prévoit la mise en place de sa **première usine en 2026**, précédant l'ouverture de plusieurs usines dans le Monde



pour la fourniture de cartouches dans les pays utilisateurs, avec un **objectif de chiffre d'affaires dépassant les 50 millions d'euros à l'horizon 2030**. Un pari ambitieux, alors que la filière hydrogène française traverse une crise de demande et de rentabilité, comme le souligne la révision de la stratégie nationale hydrogène en 2025. CLHYNN, qui revendique être une véritable 3^e voie en complément des batteries et de l'hydrogène classique, mise sur des partenariats internationaux en cours de consolidation, pour accélérer son développement à l'export et lever les fonds nécessaires à son passage à l'échelle industrielle.

Les enjeux environnementaux et sociétaux

La technologie de CLHYNN répond à une double attente : **réduire l'empreinte carbone des transports et du stationnaire, et proposer une alternative aux batteries électriques**, dont la production et le recyclage posent des questions environnementales. En évitant les dérivés fluorés, polluants et persistants, la **pile CLHYNN se positionne comme une solution plus verte**. Cependant, son succès dépendra de sa capacité à convaincre les industriels et les pouvoirs publics de son efficacité et de sa compétitivité face aux énergies fossiles et aux batteries lithium-ion.

Un écosystème favorable mais incertain

La France a investi 9 milliards d'euros dans l'hydrogène décarboné depuis 2020, mais la filière peine à décoller en raison d'un manque de demande et de coûts encore élevés. CLHYNN, qui utilise les **avantages de l'hydrogène sans ses contraintes**, bénéficie, en plus, d'un contexte régional dynamique (laboratoires à Besançon et L'Isle-sur-le-Doubs, soutien de la BPI incl ; France 2030 et French Tech BFC) et d'une reconnaissance croissante (élection parmi les « 100 start-up où investir en 2024 » par Challenges). **Pourtant, son avenir dépendra aussi de la capacité des pouvoirs publics à maintenir leur soutien en effet levier de la levée de fonds en cours.**

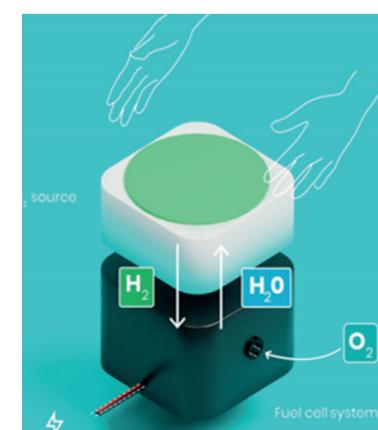
Vers une mobilité décarbonée ?

CLHYNN incarne l'**espoir d'une mobilité plus propre**, mais son parcours illustre les défis auxquels font face les start-up deeptech : lever des fonds, pour finaliser l'industrialisation de ses innovations, et son déploiement dans un marché européen puis mondial grâce à l'absence de contraintes d'infrastructures. **Son succès pourrait alors marquer un véritable tournant dans la transition énergétique**, constituant ainsi le leader mondial d'une nouvelle filière souveraine de l'énergie.

Conclusion

CLHYNN montre que l'innovation peut concilier **écologie et performance économique**, à condition de trouver un équilibre entre soutien public, partenariats industriels et acceptation marché. Son histoire rappelle que **la révolution verte ne se décrète pas : elle se construit**, pas à pas, par des solutions concrètes et audacieuses.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [le site internet](#) ou contactez CLHYNN par mail : contact@clhynn.com



INDUSTRIES ET ÉNERGIES : LA COMMISSION CHANGE-T-ELLE DE BRAQUET ?



L'agence de presse Contexte publiait récemment un projet de loi européenne visant à accélérer les capacités industrielles et la décarbonation dans certains secteurs stratégiques de l'UE. Il s'agit d'un projet ayant, volontairement ou non, fuité du sérail bruxellois. Il n'en demeure pas moins que son niveau d'élaboration, mais surtout son changement de paradigme, laissent à penser qu'il ne restera pas sans une publication prochaine. Voilà qui justifie une recension dans nos colonnes.

La part de l'industrie dans le PIB européen est passée de 20,8% en 2000 à 14,3% en 2020. Cette désindustrialisation est la conséquence des prix élevés des énergies, d'une surproduction globale, du coût élevé du capital pour la décarbonation, du manque d'investissements et des obstacles réglementaires. Les industries énergo-intensives sont des piliers de la prospérité européenne mais sont pourtant en déclin plus prononcé que les autres secteurs depuis 2021, preuve en est l'augmentation significative des importations de métaux basiques et produits chimiques. Seulement la moitié des projets de décarbonation sont implantés depuis 2023, alors que les énergo-intensifs représentent 22,3% des émissions de gaz à effets de serre de l'Union. L'industrie manufacturière est elle-aussi concernée : l'industrie automobile, par exemple, voit son indice de production baisser de 11% entre 2021 et 2025.

Les causes sont clairement identifiées par la Commission : **demande trop limitée pour des produits industriels bas-carbone en Europe, vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement dans les secteurs stratégiques et massification insuffisante des technologies de décarbonisation de l'industrie**.

La réponse prévue par le texte de loi propose une **politique de la demande**, à travers, d'une part, l'**accès privilégié au marché unique** pour booster la demande européenne en produits industriels bas-carbone et en technologies « net zero » et, d'autre part, en **simplifiant les autorisations administratives** et en **développant les clusters et zones d'accélération pour massifier l'industrie manufacturière**. Seuls certains secteurs stratégiques sont concernés : les technologies propres et digitales, les énergo-intensifs et certaines industries manufacturières comme l'automobile.

Le texte propose une **centralisation du permitting** sous forme de guichet unique avec forte digitalisation. **Les nouvelles autorités de permitting auront à mettre en priorité les projets de décarbonation des énergo-intensifs et devront les considérer d'intérêt public**.

La commande publique sera amenée à **privilégier l'approvisionnement en produits bas-carbone** pour l'acier, le ciment, l'aluminium et le plastique lorsque ceux-ci sont utilisés dans la construction. **L'acier et le ciment représentent à eux seuls 6% des gaz à effet de serre de l'UE**, rappellent la Commission. Par ailleurs, l'achat public devra concentrer 15% de produits en provenance de l'Union.

Les matières premières et critiques seront davantage surveillées avec des certificats pour les matières importées pourtant produites par ailleurs dans l'UE et la création de centres de stockage pour les matières critiques.

Le financement des investissements directs étrangers dans les secteurs clés stratégiques sont également dans la ligne de mire du texte de loi : il s'agira de vérifier que ces investissements

(part du capital supérieure à 20% et montant supérieur à 100M€) apportent suffisamment de valeur ajoutée à l'UE. Les investisseurs étrangers auront l'obligation de réinvestir 1% du CA généré dans la R&D.

La Commission prévoit la création de **clusters et zones d'accélération dans les secteurs stratégiques**. L'idée est de promouvoir l'activité manufacturière, l'économie circulaire et la formation dans ces secteurs. La commission prévoit également la **création de labels actant les niveaux d'intensité en gaz à effets de serre des produits européens**. L'acier sera le premier produit à faire l'objet d'un tel label. La commission enfin n'oublie pas certaines technologies stratégiques comme le stockage par batteries, le PV, le solaire thermique, les PAC, les SMR et la cybersécurité.

Il s'agit donc d'une politique de la demande décarbonée que met en place la Commission, en privilégiant les marchés publics. **L'idée est de soutenir l'autonomie des secteurs stratégiques tout autant que leur décarbonation**, en valorisant les critères d'émissions et d'origine et en les faisant entrer dans les spécifications d'approvisionnement, sous le mode « Made in EU ».

Reste à voir le devenir de ce texte et sa vie concrète. On ne peut cependant taire l'impression d'une inflation de textes, le dernier corrigé par les effets des précédents. Le chancelier allemand eut encore très récemment des mots très critiques sur la bureaucratie européenne. **Le risque de la norme n'est-il pas toujours d'en rajouter, alors que les entreprises ont besoin d'air pour respirer et produire ?** Les marchés mondiaux auront la délicatesse tôt ou tard de nous le rappeler.

PARCOURS CEC HAUTS-DE-FRANCE 2026 : LES DIRIGEANTS S'ENGAGENT POUR TRANSFORMER L'ÉCONOMIE



Face aux défis climatiques, sociaux et économiques, la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC) lance une nouvelle édition de son Parcours Hauts-de-France en 2026. Destiné aux dirigeants d'entreprises du territoire, ce programme ambitieux vise à accompagner la transformation profonde des modèles économiques, en cohérence avec les limites planétaires et les enjeux de résilience.

Les retours des participants de la première édition sont unanimes : au-delà d'un apprentissage individuel, le parcours CEC est un véritable moteur de transformation, permettant l'émergence de projets collectifs, de solutions innovantes et surtout d'actions concrètes à fort impact territorial, portées par la dynamique d'un réseau de dirigeants engagés.

Objectif de la CEC

La force de la CEC est d'avoir un objectif : permettre à chaque entreprise de repenser sa stratégie à horizon 2030, en conciliant pérennité économique, impact positif et coopération territoriale.

Une démarche structurée et immersive

À partir de mars 2026, les participants vivront 5 sessions thématiques de 2 jours, alliant intelligence collective, apports d'experts, ateliers

concrets et stratégies prospectives. L'objectif : réinventer le modèle d'affaire à horizon 2030, en intégrant les limites planétaires tout en assurant la pérennité économique.

Ce format immersif vise à dépasser les approches classiques de formation pour favoriser des apprentissages collectifs profonds, la création de coopérations entre pairs et l'élaboration de feuilles de route opérationnelles adaptées à chaque structure.

S'informer et rejoindre la dynamique

Pour se convaincre de dédier du temps à cette démarche, des temps de rencontre et d'information sont organisés en amont afin de découvrir la démarche et d'échanger avec d'anciens participants.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur [le site internet du parcours CEC](#).



CONTENU DU PARCOURS

- | | | |
|----------|---|-------------------------|
| 1 | COMPRENDRE LES LIMITES & LES ENJEUX | 01-02 JUIN 2026 |
| 2 | DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX MODÈLES DÉSIRABLES | 06-07 JUIL. 2026 |
| 3 | ENTREPRENDRE AVEC LE VIVANT | 21-22 SEPT. 2026 |
| 4 | REDESSINER SA STRATÉGIE | 10-11 DÉC. 2026 |
| 5 | PRENDRE SON ENVOL | 04-05 FÉV. 2027 |

APPEL À PROJETS ET OPPORTUNITÉS



Engins agricoles électriques – Programme CEE E-Trans

Ce dispositif s'inscrit dans le programme CEE E-Trans et vise à soutenir l'expérimentation d'engins agricoles électriques dans des conditions réelles d'exploitation.

Êtes-vous concerné ?

L'ensemble des entités éligibles pour chaque typologie de dépense est détaillé dans les conditions d'éligibilité et de financement du présent dispositif. Le dossier de demande d'aide peut être porté par un consortium d'acteurs.

Dans le cadre de ce dispositif, les dépenses éligibles à l'aide couvrent non seulement l'acquisition de l'engin et l'infrastructure de recharge, mais également les études préalables à la décision d'investir visant à dimensionner au mieux les besoins du porteur de projet ainsi que les études de retour d'expérience et diffusion de connaissance liées au projet.

Date limite de dépôt : 30 juin 2026

[> En savoir plus](#)



APR GRAINE - Production, valorisation des biomasses et préservation des écosystèmes - Phase 2

Êtes-vous concerné ?

Cet APR s'adresse aux acteurs publics et privés de recherche et aux entreprises, notamment des domaines suivants : agriculture, foresterie/sylviculture, sols, alimentation, pâte à papier et papier, déchets organiques, chimie, biotechnologies, bioénergies ; aux équipementiers de ces secteurs d'activité ; aux acteurs en charge de la gestion des sites et sols pollués. Il s'adresse aussi aux acteurs travaillant sur l'évaluation environnementale, et plus généralement l'évaluation multicritère (EMC), ainsi qu'aux acteurs des sciences économiques, sociales et humaines.

Cette 6ème édition de l'APR GRAINE vise à soutenir des projets pour mieux produire, gérer et valoriser les ressources biologiques potentiellement renouvelables, y compris les déchets organiques, afin de satisfaire les besoins en aliments, en produits et matériaux biosourcés, ou encore en énergies sous la forme de chaleur/électricité, de biocarburant, et contribuer à la préservation de l'environnement.

L'objectif de cet APR est de soutenir un développement durable de la bioéconomie en réponse à des besoins sociaux dans un contexte de changement climatique. Autrement dit, d'articuler, au sein des territoires, l'accompagnement des filières de production et de valorisation de biomasses en limitant les impacts, et ce, dans une optique de résilience.

Les biomasses ciblées sont :

- les productions agricoles et leurs coproduits ;
- les productions sylvicoles et leurs coproduits
- les déchets organiques ;
- les coproduits industriels ;
- ou encore les algues et les plantes invasives.

L'APR s'oriente autour de 4 axes de recherche :

- Axe 1 – Production durable et résiliente de biomasses préservant les milieux et les ressources.
- Axe 2 – Transformation et valorisation éco-efficiente d'une biomasse tout en évaluant les impacts sur des systèmes de production concernés.
- Axe 3 – Outils et méthodes d'évaluation de la santé des sols et des impacts environnementaux de la bioéconomie.
- Axe 4 – Recherche-Action et Sciences humaines et sociales pour la transition des systèmes et filières de la bioéconomie.

Date limite de dépôt : 16 février 2026

[> En savoir plus](#)



ReMoVe - Dispositif ReMo

Ce dispositif vise à accompagner le développement de solutions de transport de marchandises efficaces et durables, à créer une dynamique encourageant le recours aux modes massifiés et à réduire les coûts externes du transport de marchandises.

Êtes-vous concerné ?

À destination des acteurs du transport de marchandises dans le cadre d'opérations de report modal de flux de marchandises du mode routier vers les modes massifiés maritime, ferroviaire et/ou fluvial. Il concerne ainsi directement les chargeurs, commissionnaires, transporteurs, compagnies maritimes en situation de « carrier haulage » ou les opérateurs des services fluviaux, qui sont à l'initiative des actions de report modal.

Date limite de dépôt : 30 juin 2026

[> En savoir plus](#)



Global Gateway Early-Stage Investment Mechanism : un nouvel outil pour accompagner les entreprises européennes dans les infrastructures durables

Cet appel à projets représente une opportunité significative pour les entreprises européennes souhaitant développer leur présence internationale dans des secteurs stratégiques.

Êtes-vous concerné ?

Le mécanisme s'adresse à un large éventail d'acteurs établis dans l'Union européenne : start-ups, petites et moyennes entreprises, grands groupes développant des projets d'internationalisation, consortiums et entreprises publiques. Pour le lot consacré à l'intelligence artificielle, les universités et instituts de recherche sont également éligibles.

Le dispositif vise trois objectifs principaux :

- accroître la participation du secteur privé européen à la préparation de projets d'infrastructures durables dans les pays partenaires
- améliorer la qualité et la bancabilité de ces projets
- faciliter leur mise en œuvre en cohérence avec les priorités des pays bénéficiaires et les intérêts stratégiques de l'Union européenne

Date limite de dépôt : 16 mars 2026

[> En savoir plus](#)